

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 30 mars 2017

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : PEQUIGNOT Daniel (donne procuration à HEIMBURGER Michel), RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric (donne procuration à MANSUY Joël).

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Approbation du compte administratif 2016 de la régie des gîtes ruraux.

Sous la présidence de Jean-Lou Fischer, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses	:	55 006,64 €
total des recettes	:	62 189,01 €
<i>excédent de fonctionnement</i>	:	7 182,37 €

Section d'investissement

total des dépenses	:	17 960,10 €
total des recettes	:	22 238,88 €
<i>excédent d'investissement</i>	:	4 278,78 €

Résultat de clôture 2016 excédent 11 461,15 €

Joël Mansuy, maire, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mr Eric Braillon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

2) Affectation des résultats - Régie des gîtes ruraux.

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2016 en accord avec le compte de gestion du receveur,

- considérant les résultats de l'exercice 2016

excédent de 4 278,78 € en section d'investissement

excédent de 7 182,37 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2016, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :

28 930,03 € au compte 001 en recette d'investissement au BP 2017

32 984,14 € au compte 002 en recette de fonctionnement au BP 2017.

3) Approbation du Budget Primitif 2017 - Régie des Gîtes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2017. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 122 484,14 €

- recettes : 122 484,14 €

Section d'investissement

- dépenses : 79364,17 €

- recettes : 79 364,17 €

4) Approbation du compte administratif 2016 de la commune.

Sous la présidence de Jean-Lou Fischer, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

- Section de fonctionnement

total des dépenses : 357 985,14 €

total des recettes : 404 898,99 €

excédent de fonctionnement : 46 913,85 €

- Section d'investissement

total des dépenses	:	186 272,08 €
total des recettes	:	101 443,47 €
<i>déficit d'investissement</i>	:	84 828,61 €
Résultat de clôture 2016 déficit		37 914,76 €

Joël Mansuy, maire, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mr Eric Braillon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

5) Affectation des résultats de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2016 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2016

déficit de 84 828,61 € en section d'investissement
excédent de 46 913,85 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2016, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :
 - 63 434,80 € au compte 001 en dépense d'investissement au BP 2017
 - 177 130,85 € au compte 1068 en recette d'investissement et fera l'objet d'un titre de recette en 2017.

6) Approbation du Budget Primitif 2017 de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2017. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 397 966,00 €
- recettes : 397 966,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 906 974,37 €
- recettes : 906 974,37 €

7) Approbation du compte administratif 2016 des Buissonnets.

Le 1^{er} adjoint demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant l'approbation du compte administratif 2016 des Buissonnets.

Sous la présidence de Jean-Lou Fischer, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

- **Section de fonctionnement**

total des dépenses	:	121,00 €
total des recettes	:	7 705,34 €
<i>excédent de fonctionnement</i>	:	7 584,34 €

- **Section d'investissement**

total des dépenses	:	0,00 €
total des recettes	:	140 445,09 €
<i>excédent d'investissement</i>	:	140 445,09 €

Résultat de clôture 2016 excédent 148 029,43 €

Joël Mansuy, maire, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mr Eric Braillon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

8) Affectation des résultats - des Buissonnets.

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant l'affectation des résultats des Buissonnets.

Le Conseil Municipal,

- après vote du compte administratif 2016 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2016

excédent de 140 445,09 € en section d'investissement
excédent de 7 584,34 € en section de fonctionnement
et les résultats de clôture au 31/12/2015, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :
 - 20 299,38 € au compte 001 en dépense d'investissement au BP 2017
 - 3 529,81 € au compte 1068 en recette d'investissement et fera l'objet d'un titre de recette en 2017.

9) Approbation du Budget Primitif 2017 des Buissonnets.

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant l'approbation du budget primitif 2017 des Buissonnets.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2017. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 16 462,49 €
- recettes : 16 462,49 €

Section d'investissement

- dépenses : 28 281,87 €
- recettes : 28 281,87 €

10) Impôts locaux : taux d'imposition des trois taxes

D'un commun accord avec la Communauté de Communes du Thann-Cernay, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les trois taxes. Le produit fiscal global prévisionnel total se monte à 109 585 € et se résume comme suit :

Taxes	Bases 2017	Taux votés	Produits
D'habitation	523 900	8.66	45 370
Foncière (bâti)	330 300	12.21	40 330
Foncière (non bâti)	16 200	147.44	23 885

11) Communications.

Personnel communal

Le maire évoque l'engagement de la directrice du périscolaire lors du stage BAFD qui a eu lieu du 11 au 19 février à Mulhouse. Il précise toutefois que deux week-ends était inclus durant cette période de formation. Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer à cet agent une prime brute de 400 €. Le maire précise que la commune participera aux frais kilométriques, selon le barème en vigueur, soit pour un montant total de 56.25 €.

Vigilance sécheresse

Le maire informe le conseil municipal, que le Préfet du Haut-Rhin a pris un arrêté plaçant le département, en situation de vigilance par rapport à la sécheresse et ce jusqu'au 30 juin 2017.

12) Divers.

Procédures juridiques

Le maire évoque les dernières procédures juridiques à l'encontre de la commune.

Véhicule électrique

Le maire rappelle à l'assemblée, que la démonstration du véhicule électrique qui a eu lieu le 23 mars. Compte tenu des différentes présentations, le choix se porte sur la marque Renault Kangoo. Le commercial nous informe que le nouveau modèle disposera d'une batterie plus performante. Du fait de cette nouvelle performance, il est préférable d'attendre et de commander le nouveau modèle.

Par courrier en date du 17 mars, le président de la Communauté de Communes Thann-Cernay, nous informe qu'une commande groupée pourra être organisée sous maîtrise d'ouvrage communautaire permettant de bénéficier de la subvention TEPCV de l'Etat. Le maire informe, qu'une demande de six vélos à assistance électrique de type VTT, a été déposée pour les gîtes ruraux. Il précise que cette acquisition permettra une attractivité complémentaire et à un coût raisonnable subventionné à hauteur de 80 %.

Plateforme à fumier

La Sté Gascon nous informe que le démarrage des travaux est probablement fixé au jeudi 6 avril. Avant cette date, les ouvriers communaux devront intervenir pour la partie des travaux en régie communale.

Véhicule des pompiers

La batterie du véhicule semble défectueuse, il est nécessaire de prévoir son remplacement.

Aménagement de l'ancienne décharge

La Région Grand Est, lance un projet à l'initiative de la Biodiversité nommé « trame verte et bleue ». Un dossier a été déposé dans ce cadre, afin de créer une zone humide dans la continuité de l'aire de jeux en direction de Masevaux. En partenariat avec le Département, une étude de faisabilité sera réalisée par leurs services.

Terrain éco quartier rue du Kirchbuhl

Le maire informe le conseil municipal que lors d'une récente réunion du Pays Thur Doller, celui-ci, a fait le choix du bureau d'étude amené à entreprendre l'étude de réalisation.

Emploi CUI

Le maire informe que l'agent sous contrat CUI à raison de 20 h hebdomadaire, sera amené dans les prochains temps en partenariat avec Serge Lerch, à la création d'un sentier au départ du Col du Hundsruock en direction du banc situé sur les hauteurs du Kohlberg. D'autres opérations de nettoyage et d'entretien de sentier seront également prévues.

Jardin partagé au verger communal

Le maire communique à l'assemblée qu'un dossier de demande d'aide financière dans le cadre de Leader est soumis au comité de programmation pour le jardin partagé au verger communal.

Réunion AACT

Lors de la réunion de hier soir, personne n'étant intéressé au poste de président, l'élection du bureau est reportée à une réunion ultérieure.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 25.